

Le Castelnodais

#35 Janvier Février 2024 • Magazine d'informations municipales

Mobilité, prévention et sécurité

page 12



Page 6

La ville soutient les EHPAD et les services d'aide à domicile

Page 9

Création d'un nouvel orchestre à l'école Le Petit Prince

Page 10

Budget participatif : place aux votes !

2 Retour sur image



VISITE DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE

Le 12 octobre, l'école Le Chat Perché a reçu la visite de Monsieur Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne. L'objectif était d'observer la mise en place des APQ, Activités Physiques Quotidiennes.



VISITE DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Le 17 octobre dernier, 13 personnes ont participé à une visite guidée du Parlement de Bretagne organisée par le CCAS. La sortie était ouverte à tous et à toutes.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Samedi 11 novembre, plus de 150 personnes se sont rassemblées pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Merci aux élèves des trois écoles pour leur participation ainsi qu'à la Protection Civile et aux autorités civiles et militaires pour leur présence.



FÊTE VOS JEUX !

La traditionnelle soirée autour des jeux organisée par le service Enfance Jeunesse s'est déroulée le vendredi 17 novembre et a accueilli plus de 200 personnes, adultes et enfants.



33^E SALON DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE

Plus de 30 artistes étaient réunies autour de Jacky Meunier, invité d'honneur. Tout au long du salon, le public était invité à voter pour leurs artistes préférées ! Félicitations à Karl Robial, Gildas Piton, Jean-Pierre Louarn et Christophe Périssat qui ont reçu un prix.



SPECTACLE « LES MOTS D'ELLES »

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Médiathèque et le CCAS ont proposé un spectacle qui a mis en lumière la voix des femmes avec une lecture poétique et musicale par la Compagnie KF.

Sommaire

Édito

4 Brèves

Permanences des cabinets infirmiers
Recensement citoyen
Actus du CCAS
Courtoisie
Inscriptions dans les écoles publiques
Rencontre sur le métier d'assistant-e maternel-le
Formation aux gestes de premiers secours

6 Actualités municipales

Zones à faible émission
Soutien de la commune aux EHPAD
Nouveau projet d'habitat participatif
Travaux à venir
Procédures autorisations d'urbanisme
Création d'un nouvel orchestre au Petit Prince
Remplacement de jeux
Budget participatif : place aux votes
Recrudescence des dégradations

11 Dossier

Mobilité, prévention et sécurité : trois enjeux clés pour la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

16 Intercommunalité

Loi ZAN
Sortez en bus
Labellisation du circuit de randonnée Orson
Rue François Chapin : mode d'emploi

18 Le mag

Emmanuelle Chamillard, hypnothérapeute
Festival Les Courbes
Zoé Terreaux-Canova, soins énergétiques par le chant
Braderie Menthalo
MonDriveBio
Breizhfool, association de théâtre d'improvisation
Sport adapté

20 Culture / Médiathèque

Les rendez-vous de la Médiathèque



23 Communication

Accueil de résidences artistiques

23 Expression de l'opposition

24 Agenda

Le Castelnodais

Magazine bimestriel édité par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (02 99 05 20 00). 4350 exemplaires. Diffusion gratuite / www.ville-noyal-chatillon.fr   Suivez-nous sur

• **Directeur de la publication** : Sébastien Guéret

• **Adjointe à la communication** : Valérie Le Bouler

• **Rédaction et mise en page** : Léa Moreau avec la participation des services municipaux

• **Impression** : Imprimerie du Rimon

11, rue des Bintinais, Noyal-Châtillon-sur-Seiche

www.imprimeur-rennes.fr



Dépôt légal à parution. Imprimé avec des encres végétales sur papier RECYTAL OFFSET RECYCLÉ.



Le 105^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023 à Paris. Ce congrès s'intitulait : « Communes de France attaquées, République menacée ». J'ai pu y participer et ainsi assister à des formations et conférences. Ce déplacement m'a aussi permis de prendre contact avec des élus maires, des adjoints, des conseillers municipaux venus de toute la France voire d'outre-

mer ainsi que des entreprises. Ces échanges nourrissent les réflexions sur les projets communaux.

Selon les derniers chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur début avril, 1293 maires ont démissionné depuis les dernières élections du 28 juin 2020, soit 3,6%. Au total, ce serait plus de 25 000 élus qui auraient démissionné. Les raisons à cela : violences, insultes, diffamations, statut de l'élu, intrusions au domicile, gestion compliquée au vu du contexte financier mais aussi managérial. Jamais, il n'avait été constaté un tel phénomène.

Je vous rassure, je vais bien et je n'ai pas été confronté à trop de violence. Avec mon équipe, nous tenons le cap. Seulement deux démissions en deux ans mais pas pour les raisons évoquées ci-dessus. La vie personnelle ou professionnelle est aussi l'une des raisons des démissions, un mandat devant être concilié avec d'autres impératifs.

La gestion de la ville n'est pas toujours simple. Comme évoqué dans mes éditos, nous subissons de plein fouet l'augmentation du prix des aliments, des énergies, de la masse salariale, des matériaux... Par exemple, l'extension de l'école et le centre de loisirs et Espace de Vie Sociale a rencontré une augmentation de 405 090 € HT. Nous avons aussi souhaité un bâtiment exemplaire tant écologiquement que sur le plan énergétique. Le projet est ainsi évalué à 3 179 290 € HT. Nous espérons que suite à l'appel d'offre, le prix définitif n'augmentera pas plus.

Malgré cela, je reste positif et nous continuons de développer une politique tournée vers plus de cohésion sociale et de bien vivre ensemble. Je reste persuadé que si nous réussissons à maintenir notre enjeu de faire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche une ville plus verte et agréable à vivre, les castenodaises et castelnodais seront encore plus heureux de vivre dans cette commune où il fait bon vivre. C'est toute l'ambition que j'ai pour vous.

Ce bien vivre ensemble, il est partagé par le milieu associatif, qui par ses belles propositions permet encore plus d'animations, spectacles, concerts, lieux conviviaux. Le marché de Noël, les balades en calèche, le marché au profit du téléthon, les apéros d'après-marché, les illuminations nous ont bercé vers plus de magie.

Je souhaite à tous les enfants, aux castenodaises et castelnodais une belle, joyeuse, enthousiasmante année 2024 !

Ensemble, continuons à faire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche une ville plus verte et agréable à vivre !

**Sébastien Guéret,
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

Permanences des cabinets infirmiers du Pôle Santé

CABINET INFIRMIER : AUBRY ISABELLE, TIGER GRÉGORI, LEBRUN DOMINIQUE

Permanences sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 9h00 (y compris pendant les vacances scolaires en dehors des jours fériés) pour les surveillances biologiques, les vaccinations et les soins divers (injections, pansements...).

 06 25 87 04 80

CABINET INFIRMIER : COPPIN CARINE, ROLLAND JANIK

Permanences sans rendez-vous les mardis et jeudis de 8h00 à 9h00 (sauf pendant les vacances scolaires) pour les surveillances biologiques, les vaccinations et les soins divers (injections, pansements...). La vaccination contre la Covid-19 se fait uniquement sur rendez-vous.

 02 99 05 29 63

Vous êtes français et vous allez avoir 16 ans ?

Pensez à vous faire recenser !

Tout jeune français doit se faire recenser à la Mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant son anniversaire.

C'est une première étape avant la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), elle aussi obligatoire. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Les français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

PIÈCES À FOURNIR :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille

ATTENTION !

L'attestation de recensement est obligatoire pour toute inscription à des examens, concours et permis de conduire. Le recensement ne peut être fait avant le jour du seizième anniversaire.

Les actus du CCAS

Sorties Aquatonic

LE MARDI 23 JANVIER 2024, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon-sur-Seiche organise un après-midi à l'Aquatonic de Saint-Grégoire, l'occasion pour les seniors de profiter des bienfaits de l'eau et de plonger dans un bain de bien-être ! Le tarif varie entre 13 et 23€, selon le plafond de ressources en vigueur.

Vous avez plus de 65 ans et vous êtes intéressé-e ?
Contactez le CCAS  02 99 05 20 14.

Ateliers nutrition

Vous pouvez encore vous inscrire aux ateliers nutrition qui auront lieu les mardis 6, 13 et 20 février, 12, 19 et 26 mars 2024 à l'espace Louis Texier.

 02 99 05 20 14.




NOUVEAU !

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, l'équipe municipale a fait le choix de changer le papier du journal municipal Le Castelnodais, qui sera désormais imprimé sur du papier recyclé.

Soyons courtois !

Que ce soit dans le cadre professionnel ou privé, il est important de respecter certaines règles de courtoisie. Nos agentes d'accueil vous accueillent du lundi au samedi et avec le sourire ! Aussi, nous vous demandons d'en faire de même, mais pas que...

Pour le bien-être des un·e·s et des autres, voici quelques règles à respecter :

-  Rester poli·e, pour toute demande, quelle qu'en soit la réponse. L'agressivité ne résout aucun problème !
-  Être ponctuel·le, pour tous les rendez-vous pris en mairie
-  Être respectueux·se, en mettant son téléphone sur silencieux et en veillant à ne pas faire trop de bruit

 **RAPPEL :** les permanences du samedi matin (10h00-12h00) sont réservées à l'état civil uniquement.

Inscriptions dans les écoles publiques

L'ouverture des inscriptions débutera **le lundi 4 mars 2024**. Merci de ne pas contacter le service concerné avant cette date.

Après les fêtes, venez broyer votre sapin !

La ville vous propose d'apporter votre sapin afin de le faire broyer et de repartir avec votre broyat qui pourra vous servir à pailler vos massifs de fleurs !

Cette opération, organisée par Rennes Métropole et l'association Vert le Jardin aura lieu le mercredi 10 janvier de 14h00 à 16h30, sur le parking Saint Léonard.

Rencontre autour du métier d'assistant·e maternel·le

Le Relais Petite Enfance intercommunal (RPEi) Nos Petites Pousses continue son partenariat avec le Centre de formation pour adulte en Bretagne dans le cadre de la promotion du métier d'assistant·e maternel·le, et accueillera, le 12 février prochain, une classe d'étudiant·e·s en formation CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance) pour une visite et une présentation du service RPEi.


L'animatrice du RPEi est déjà intervenue auprès de cette même classe pour présenter le métier le lundi 30 octobre dernier.




Une nouvelle date de formation aux gestes de premiers secours à destination de la population


La Mairie organisera le mercredi 7 février prochain une nouvelle session de formation PSC1 - gestes de premiers secours dans les locaux de la Protection Civile, au 8 rue Lavoisier.

Cette formation, d'une durée d'une journée est prise en charge à 50% par la Mairie.

 **9h00 à 17h00**

 **Prix : 25 € par participant·e, gratuit pour les demandeurs d'emploi et les étudiants**

Pour vous inscrire, contacter le service ressources humaines de la commune :

 **02 99 05 20 03**

Et si on changeait d'air ?

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Santé Publique France estime ainsi que près de 40 000 décès prématurés sont liés chaque année à une trop forte exposition aux particules fines et 7 000 à une trop forte exposition au dioxyde d'azote. La pollution atmosphérique est majoritairement liée aux activités humaines. Parmi elles, le secteur du transport routier joue un rôle important, qu'il est possible de réduire.

Parmi les actions existantes, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) vise à limiter l'accès des véhicules les plus polluants au centre des agglomérations où la qualité de l'air est la plus sensible. Cette ZFE consiste principalement en l'instauration, sur un périmètre donné (intra-rocade), de restrictions voire même d'interdiction de circulation pour certains véhicules selon leur niveau de pollution (classement Crit'Air 3, 4, 5). Cette mesure est imposée par l'Etat à toutes les métropoles de plus de 150 000 habitant·e·s. À Rennes Métropole, la ZFE devra être créée au 1^{er} janvier 2025 et les restrictions associées se mettront en place entre 2025 et 2030, pour viser une amélioration durable de la qualité de l'air.

Pour adapter la ZFE au contexte local tout en répondant aux obligations réglementaires, des études sont en cours. Favorable à ce projet en faveur de la transition écologique, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a émis un vœu à destination de Rennes Métropole. En effet, l'instauration de cette zone interdira l'accès à certains véhicules jugés trop polluants, à partir de leur vignette Crit'Air. Or, ces

mêmes véhicules sont souvent possédés par les foyers les plus modestes, qui n'ont aujourd'hui pas les moyens de s'acheter des véhicules plus récents donc moins polluants.

C'est pourquoi, lors du Conseil municipal de novembre dernier, le conseil à l'unanimité, a demandé par son vœu que Rennes Métropole ajoute à son projet de ZFE une série de mesures pour les communes qui ne disposent pas d'alternatives crédibles à la voiture individuelle. En l'occurrence des transports publics fluides, confortables et plus rapides que la voiture individuelle ou du covoiturage.

Pour en savoir plus sur le projet de ZFE de Rennes Métropole, une exposition itinérante va sillonner le territoire en janvier prochain et passera à Noyal-Châtillon-sur-Seiche **le dimanche 14 janvier de 9h00 à 13h00 sur le marché, place Pierre Croc.**

La commune soutient les EHPAD et les services d'aide à domicile

Le 8 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la motion de soutien aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cette motion vise notamment à ce que la loi Grand âge soit remise à l'ordre du jour en urgence.

En effet, face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine et présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD, de Résidences Autonomie, de Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre dernier à l'instar des élus des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, en présence des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Lors de cette rencontre, les participant·e·s ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement

et l'épuisement des personnels. À cela s'ajoute l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et des prestations ainsi que des factures d'énergie exorbitantes.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA ⁽¹⁾ en mai 2023, et des situations respectives des EHPAD présents, constat est fait de la grande fragilité de ces établissements dont les réserves financières ne sont plus que de quelques mois dans le meilleur des cas.

Cette motion de soutien a été votée à l'unanimité des membres du conseil municipal

⁽¹⁾ Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées.

Nouveau projet d'Habitat Participatif Quartier de l'Ise



Visuels non contractuels

Coop de Construction maintient son engagement dans le développement urbain de Rennes Métropole en lançant un nouveau projet d'habitat participatif, à **Noyal-Châtillon-sur-Seiche**.

Pour mener à bien ces projets, la Coop s'associe à l'agence EPOK : expert depuis 2008, accompagnant les projets d'habitats participatifs dans l'émergence, la production et l'animation.

Qu'est-ce qu'un habitat participatif ?

C'est la **co-construction** d'un projet immobilier animé par des valeurs communes de solidarité, d'entraide, d'éco-responsabilité et de mutualisation entre les habitants.

C'est l'**aménagement** d'un cadre de vie en participant à l'élaboration de votre logement mais aussi des espaces partagés contribuant au bien-vivre ensemble (salle commune, buanderie, chambre d'amis, salon, jardin ...). Vous connaîtrez déjà vos futurs voisins !

C'est un **engagement personnel** : s'investir dans la gestion d'espaces et de services partagés, en intégrant une dimension participative dans votre achat.

→ Les avantages :

- Concevoir des logements aux besoins et aux goûts de chacun
- Prévoir des espaces communs pour créer des lieux de vie
- Faciliter le bien-vivre ensemble.

→ Le projet vous séduit

La COOP de CONSTRUCTION recherche des habitants intéressés pour rejoindre l'aventure.

Une question, un renseignement sur l'habitat participatif ?



Contactez-nous
02 99 35 01 35



De janvier à mars 2024 : rue de Rennes interdite dans les deux sens de circulation

Depuis la fin du mois d'octobre 2023, Rennes Métropole assure le pilotage de travaux de déplacement des réseaux rue de Rennes entre la RD34 et le rond-point de Longford. Ces travaux sont préalables à la réalisation du projet immobilier porté par Pierre Promotion, programme qui sera situé à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue des Voyageurs.

Du lundi 8 janvier au vendredi 29 mars 2024 :

Le dévoiement des réseaux appartenant à Rennes Métropole sera réalisé (réseaux eaux usées, éclairage public) ainsi que la réfection de la chaussée rue de Rennes.

La circulation rue de Rennes, entre le rond-point de Longford et la RD34, sera interdite dans les deux sens durant toute la période. L'accès à la rue des Voyageurs se fera uniquement par la rue de l'ancienne Gare, par une mise à double sens temporaire.

L'accès au parking derrière le Crédit Mutuel ne sera pas possible temporairement. Une communication sera faite en amont de cette phase pour préciser l'échéance de cette fermeture. Les résidences adressées allée Jean d'Ormesson seront desservies exclusivement par la rue de la Grange.

Les commerces Des Pépites dans le dressing, Crédit Mutuel de Bretagne et CAVAVIN restent ouverts pendant toute la durée des travaux.



Modification des procédures pour les autorisations d'urbanisme

Après une période de préparation technique, il est désormais possible depuis le 8 janvier 2024 de déposer vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée, via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme national appelé PLAT'AU (plateforme des autorisations d'urbanisme). Un lien permettant d'accéder à cette plateforme sera disponible sur les sites de Rennes Métropole et de la Mairie.

Une fois les documents (formulaire, plans, notice, photos...) préparés au format numérique, vous pouvez désormais enregistrer votre dossier en ligne et y déposer les documents.

Le dépôt d'une demande au format papier auprès du service Urbanisme reste également possible.

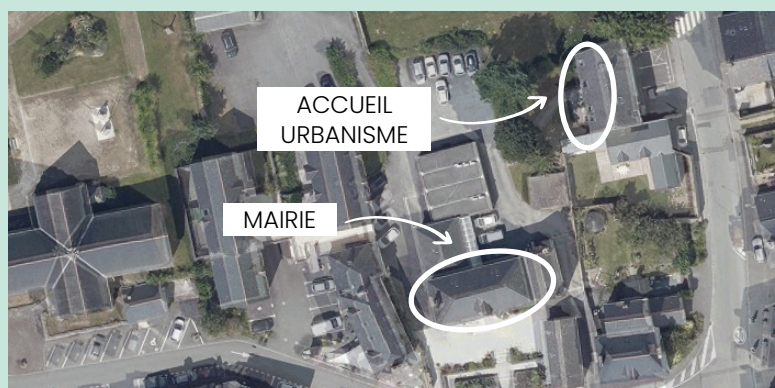
Dans le cadre de cette évolution et afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle de la Métropole, il est désormais obligatoire de déposer un dossier de Déclaration Préalable pour tout projet de clôture, et non plus seulement dans les périmètres Monuments Historiques.

L'accueil du service Urbanisme déménage !

À partir de début janvier, l'accueil du service Urbanisme prend la place de l'ancien accueil de la Police Municipale. L'accès se fera par l'intérieur du site de la Mairie et non plus par la rue François Chapin.

Modification des horaires d'ouverture de l'accueil du Service Urbanisme à partir du 8 janvier 2024 :

- Lundi : 9h00 - 12h15
- Mardi : 9h00 - 12h15
- Mercredi : 9h00 - 12h15 / 14h00 - 17h15
- Jeudi : 9h00 - 12h15 / 14h00 - 18h30
- Vendredi : 9h00 - 12h15



Création d'un nouvel orchestre à l'école Le Petit Prince

En plus de l'enseignement musical et chorégraphique, l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse « Jean Wiener » intervient dans les établissements scolaires et auprès d'une cinquantaine de partenaires.

Depuis 2010, des « Orchestres à l'Ecole » (OaE) sont ainsi organisés sur les trois communes, permettant à une classe de primaire (ou de collège) de découvrir pendant 2 ans la pratique d'un instrument de musique au sein d'un orchestre : une formidable expérience aussi bien humaine que culturelle.

Après 6 orchestres consécutifs créés au sein de l'école Le Chat Perché, c'est au tour de l'école Le Petit Prince de bénéficier de ce dispositif.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre, les 24 élèves de CE2/CM1 de Pauline Cadiou ont débuté leur apprentissage musical autour de 6 instruments à vent différents : clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette et tuba.

Après avoir testé et choisi leur instrument, ils vont bénéficier, durant les 2 années à venir, de 2 cours de musique par semaine (45 minutes d'instrument en petit collectif avec 6 professeurs spécialisés dans l'enseignement artistique + 1h d'orchestre avec Emeline Dzierla, coordonnatrice et cheffe d'orchestre).

Sans oublier les représentations en public !

En effet, grâce à un travail mené en étroite collaboration entre les équipes Jean Wiener et Le Petit Prince, les apprentis musiciens vont participer à différentes manifestations artistiques et culturelles.

Les enfants ont ainsi donné leur tout premier concert le jeudi 21 décembre au sein de l'école Le Petit Prince, devant leurs camarades et leurs parents. Ils participeront tout au long de l'année à de nombreux projets artistiques et se produiront notamment le jeudi 16 mai, à 20h00, au théâtre L'Aire Libre à Saint-Jacques de la Lande (entrée libre, sur réservation).

Le dispositif « Orchestre à l'Ecole » est accompagné financièrement par le Département d'Ille-et-Vilaine, la ville et le syndicat intercommunal Jean Wiener. L'acquisition des instruments est soutenue par l'association nationale « Orchestre à l'École » et le syndicat Jean Wiener.



Découvrez la programmation artistique et culturelle de l'école Jean Wiener dans la plaquette de saison 2023/2024 !

Elle est à votre disposition dans les différents lieux d'enseignement, mais aussi dans les mairies et lieux culturels du territoire Jean Wiener. Elle est également téléchargeable sur le site internet de l'école : www.ecolejeanwiener.fr



De nouveaux jeux plus écologiques !

L'équipe municipale a fait le choix d'investir 13 000€ pour remplacer 13 jeux à ressort usagés.

Ceux-ci vont être remplacés par des jeux issus de produits recyclés (déchets textiles, plastique recyclé, déchets océaniques) et de matières premières (bois de robinier) avec une faible émission carbone.

Les nouveaux jeux seront situés dans les lieux suivants : square de Molène, avenue des Vignes, square de Belle-Ile, rue Floréal, rue Germinal, rue Thermidor et square du Moulin.



Budget participatif : place aux votes !

Dans le cadre du premier budget participatif, du 9 septembre au 19 novembre, les Castelnodais et Castelnodaises et les associations ont été appelés à proposer des projets ou idées d'intérêt collectif.

A l'issue de cette première phase, le comité Budget Participatif a procédé à l'étude des différents projets qui ont été déposés sur la plateforme numérique de la commune. Seuls ceux qui sont conformes aux critères inscrits dans le règlement ont été retenus. Sur les six projets qui ont été déposés, quatre sont retenus pour être soumis aux votes.

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces projets à partir du 13 janvier 2024. Pour cela, vous pouvez les consulter :

- Sur la plateforme de participation citoyenne présente sur la page d'accueil du site web de la commune
- À l'accueil de la mairie

C'est maintenant à vous de sélectionner les projets qui ont votre préférence.

Toute personne ayant plus de 16 ans peut voter soit :

- Par voie numérique sur le site de la commune en se connectant sur la plateforme de participation citoyenne
- Par bulletin papier disponible à l'accueil de la mairie. Une urne sera présente pour recueillir les bulletins de vote.

Vous devez sélectionner trois projets en les classant par ordre de préférence. Chacun recevant 3, 2 ou 1 point.

Le nombre de points total obtenu sélectionnera les projets qui seront mis en œuvre dans la limite de la somme globale allouée dans le cadre du Budget Participatif.



Recrudescence des dégradations sur la commune



Depuis quelques mois, la ville fait face à de nombreux actes d'incivilité.

En effet, l'exposition photos mise en place en juin dernier par la Municipalité dans le cadre du concours « Noyal-Châtillon-sur-Seiche, entre ville et campagne » a été vandalisée 5 fois depuis son installation. L'exposition a donc dû être retirée du parc des Moulins au mois de novembre.

La Municipalité tient à présenter ses excuses auprès des photographes dont les photos ont été dégradées.

Par ailleurs, le défibrillateur situé devant l'Espace Jeunes Azimut a également été détérioré il y a quelques semaines. La Municipalité tient à rappeler l'importance de ces équipements qui permettent de sauver des vies et condamne fermement ce type d'agissements.



Mobilité, prévention et sécurité : trois enjeux clés pour la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche



Les mobilités douces

Une place importante pour les mobilités douces

Le territoire connaît plusieurs points de congestion, en particulier aux heures de pointe, et ce phénomène a tendance à s'amplifier. Aussi, afin de lutter contre ce phénomène, la commune développe des mobilités douces, notamment à travers l'usage du vélo.

La ville compte aujourd'hui près de 9 kilomètres de piste cyclable, dont un Réseau Express Vélo reliant Noyal-Châtillon-sur-Seiche à Rennes. Livré début 2023, celui-ci offre sur 5,5km une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée et confortable de 3 mètres de large. Elle est constituée d'une piste en enrobé en rive de la RM82, avec une signalisation adaptée spécifique qui informera le cycliste qu'il circule sur le REV. Il s'agit d'une voie prioritairement cyclable sur laquelle les piétons peuvent circuler avec vigilance.

En complément du REV, il existe d'autres pistes cyclables sur la commune, notamment vers Saint-Erblon et aussi vers Chartres-de-Bretagne par le parc des Monts Gaultier. Antoine Lamballais, Adjoint à la Mobilité, Prévention et Sécurité souhaite créer un véritable maillage de mobilités douces dans toute la ville en direction de ces 3 principales pistes cyclables.



Création d'une voie dédiée aux bus et au covoiturage sur la RN137

Déjà ouverte aux transports en commun depuis le mois de janvier 2023, la voie a été aménagée au niveau de la bande d'arrêt d'urgence de la RN137, sur une portion de quatre kilomètres entre Noyal-Châtillon-sur-Seiche et l'entrée de la rocade de Rennes.

À l'origine, celle-ci a été mise en place afin d'abaisser le temps de trajet en bus lorsqu'il y a des bouchons. Après plusieurs mois d'utilisation, il s'est avéré que le temps de trajet en bus a été abaissé de quatre à cinq minutes en moyenne, et parfois jusqu'à 9 minutes quand les bouchons étaient les plus intenses.

Depuis le mois d'octobre, celle-ci est maintenant également ouverte au covoiturage, en complément des bus, afin de lutter contre le phénomène de la voiture solo, source d'embouteillages et de pollution aux heures de pointe. À noter que les taxis peuvent également emprunter cette voie. Limitée à 50km/h, elle fera régulièrement l'objet de contrôles afin de vérifier qu'il y a bien, au minimum, deux personnes dans chaque voiture.

Une mascotte pour sensibiliser à la mobilité

En 2021, dans le cadre d'un projet porté par Madame Fontenay en collaboration avec les enfants des trois écoles, la commune a lancé la création d'une mascotte autour de la thématique de la mobilité et du déplacement en ville dans le but de sensibiliser ses habitants et habitantes. La commune déploie progressivement sa nouvelle mascotte « Seichoo » pour accompagner chacun et chacune au changement, notamment en matière de mobilité mais pas que. Celle-ci a également pour objectif de rappeler les limitations de vitesse sur l'ensemble de la commune.

Un panneau a été installé au niveau des chemins pédestres ainsi que de la coulée verte au Sud Seiche pour inciter la population à s'autoquestionner sur ses déplacements. D'autres panneaux seront positionnés début 2024 sur les axes majeurs et routes de « shunte » en ville.



Les aménagements en matière de sécurité

Mise en place de caméras de vidéoprotection

En octobre 2021, la Ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a lancé une consultation auprès des castelnodais et castelnodaises afin qu'ils et elles s'expriment sur la mise en place ou non d'un système de vidéoprotection sur la commune. 77% des 389 votants y ont répondu favorablement.

Ce dispositif, encadré juridiquement par l'Etat, consiste donc à installer des caméras sur l'ensemble de l'espace public (toutes les entrées d'agglomération, centre bourg, ...) afin d'enregistrer les images dans un local sécurisé pour une durée déterminée (entre 15 et 30 jours avant d'être supprimées automatiquement). Le dispositif mis en place correspond principalement à la lecture des plaques d'immatriculations pouvant servir dans le cadre d'enquêtes judiciaires suite à des faits de délinquance commis sur la commune ou sur les communes limitrophes suivants les besoins (vols, cambriolages, interdiction d'approcher une personne en cas de violences intrafamiliales, etc...)

Ces images ne seront exploitables qu'à la demande des services de gendarmerie ou de police nationale et, seuls quelques personnels de la collectivité (Maire, Adjoint au Maire et à la sécurité, policiers municipaux) seront autorisés par les autorités préfectorales et judiciaires à pouvoir accéder aux enregistrements afin de les remettre aux enquêteurs. La vidéoprotection est donc un outil avant tout préventif venant renforcer l'action des différents services de la commune pour le bien vivre ensemble. Elle permet également de fournir aux différents acteurs judiciaires les moyens nécessaires afin de veiller à la sécurité et à la tranquillité de tous et toutes. Aussi, au total, 13 caméras de vidéoprotection seront installées sur la commune à partir du début d'année 2024.



Antoine Lamballais, Adjoint à la Mobilité, Prévention et Sécurité

Contrôler sa vitesse grâce aux radars pédagogiques

Depuis le mois de décembre 2023, la commune est équipée de 15 radars pédagogiques. Ces équipements ont été installés suite aux doléances de plus en plus nombreuses concernant des vitesses excessives sur l'ensemble de notre territoire. Ils sont répartis entre le centre-bourg et la campagne.

Par ailleurs, la Police Municipale organise des contrôles vitesse réguliers sur les secteurs concernés au moyen de leur cinémomètre. La prévention est privilégiée dans de nombreux contrôles avec une sensibilisation aux risques encourus. Pour rappel, l'agglomération est entièrement à 30km/h avec également des zones de rencontres à 20km/h.

Retrouvez le positionnement de tous les radars sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Police Municipale ».

Une mascotte pour sensibiliser à la sécurité

Des panneaux ont également été installés aux entrées des rues Angèle Vannier et Jules Verne afin de sensibiliser la population à leur vitesse.

De nouveaux locaux pour la Police Municipale

En complément de tous ces équipements de prévention et de sécurité, la Police Municipale aura, dans les prochains mois, des locaux rénovés et accessibles plus facilement rue François Chapin (actuellement l'accueil de l'urbanisme), permettant un meilleur accueil de la population.

L'engagement citoyen de la commune

« Le Plan Communal de Sauvegarde » (PCS)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un document qui prépare la réponse aux situations de crise. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. En cas de sinistre, le Maire déclenche le PCS et dirige les opérations de secours.

Le PCS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche :

L'instauration d'un PCS est obligatoire pour de nombreuses communes, et conseillée pour toutes les communes. Notre commune dispose d'un PCS depuis plusieurs années. Celui-ci a été élaboré en 2013 et est régulièrement révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Que contient le PCS ?

Ce plan repose sur l'identification des risques présents sur le territoire communal. Il a pour objectif d'anticiper les principales missions et fonctions, ainsi que l'organisation des services municipaux afin de faire face à une situation d'urgence : diffusion de l'alerte, accueil des sinistrés, recensement des moyens disponibles, ravitaillement de la population...

Quels risques sont identifiés dans le PCS ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un évènement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

À quels risques majeurs sommes-nous exposés à Noyal-Châtillon-sur-Seiche ?

- Des risques naturels : les inondations, tempêtes, le grand froid, la canicule et les séismes.
- Des risques technologiques : le transport de matières dangereuses (TMD).
- Des risques sanitaires : les pandémies.

Des fiches « synthèse » reprenant toutes ces informations seront prochainement affichées aux entrées des bâtiments publics et sur le site de la ville de façon pérenne.

La création d'une réserve communale de sécurité civile

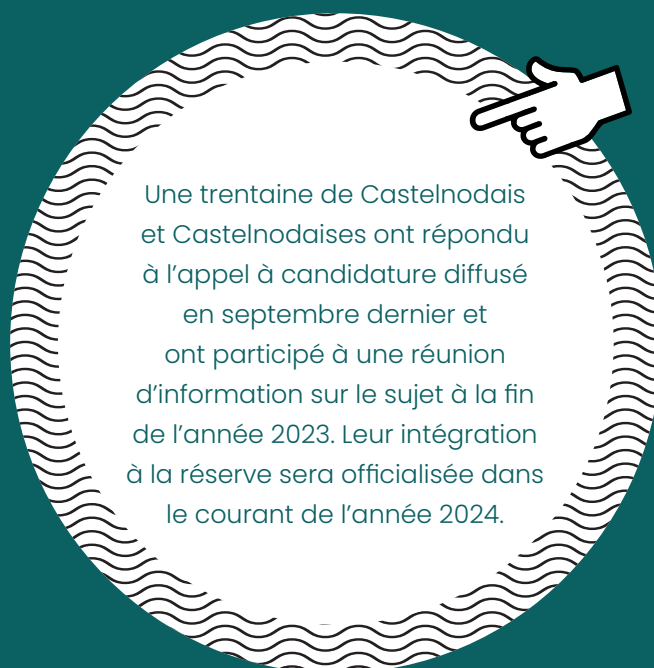


La municipalité a souhaité engager la création d'une réserve communale de sécurité civile.

C'est un outil facultatif qui permet de renforcer la capacité de réponse de la commune face à un évènement majeur (catastrophes naturelles, accidents industriels, etc.).

La réserve est composée de personnes volontaires et bénévoles désirant apporter leur aide aux agents et élus municipaux en participant au soutien et à l'assistance des habitants et habitantes de la commune en cas de crise majeure. Les bénévoles mènent des actions d'assistance à la population, d'appui logistique et de rétablissement des activités. Ils apportent également leur concours dans les actions de prévention et d'information de la population.

La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.



Une convention de partenariat avec la Protection Civile

Le 11 décembre 2023, le maire a signé une convention de partenariat entre la commune et l'association de Protection civile d'Ille-et-Vilaine.

L'association breillienne, dont le siège est à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, compte environ 300 bénévoles dépendant de huit antennes locales.

La convention a pour objet de définir le concours que peut apporter la Protection civile à la commune dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Communal de Sauvegarde. Elle définit les conditions de la coopération entre les deux parties pour la mobilisation des personnels bénévoles de l'association et des moyens logistiques en renfort de ceux déployés par la commune en cas de crise majeure.

Cette collaboration a lieu d'être en cas de crise à l'échelle de la commune. Au-delà, l'autorité préfectorale réquisitionne les moyens secouristes et les répartit sur le territoire.

Par ailleurs, l'association propose sur son site, rue Lavoisier, des formations aux gestes de premiers secours à destination des habitants. La Protection Civile intervient également en soutien à la commune avec la mise en place de son Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) dans le cadre de manifestations culturelles, sportives ou encore récréatives avec du public.

La Municipalité tient, par ailleurs, à féliciter Monsieur Chiffolleau, président de l'association, qui a été décoré « chevalier de l'ordre national du mérite » par l'état le 30 novembre dernier.



Se former pour sauver des vies



Depuis plusieurs mois, la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche organise des formations aux gestes de premiers secours et aux gestes qui sauvent à destination de sa population.

La municipalité fait le choix de participer financièrement à ces formations afin d'inciter la population à faire face en cas d'urgence vitale. Cette politique est en lien avec le plan de déploiement des 18 défibrillateurs de la commune, qui sont accessibles H24. En complément, des formations sont également proposées à l'ensemble des enseignants et enseignantes des trois écoles.

Retrouvez où sont situés l'ensemble des défibrillateurs sur la commune sur le site internet, dans la rubrique « Sécurité Civile ».



L'impact de la loi Zéro Artificialisation Nette sur le projet cœur de ville Orson

Au centre du projet politique de l'équipe municipale, l'opération cœur de ville Orson se retrouve au milieu de l'actualité et des réflexions autour de la mise en œuvre de la loi climat et résilience. Cette loi fixe les objectifs en matière de limitation puis d'interdiction de toute nouvelle artificialisation des sols d'ici à 2030, c'est le fameux ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Nous sommes tous d'accord sur le principe et l'urgence à agir face aux enjeux climatiques et environnementaux, néanmoins la déclinaison de la loi à l'échelle locale anime encore de nombreux débats.

L'état a délégué aux régions la responsabilité d'attribuer aux bassins de vie bretons (à l'échelle des SCOT*), les surfaces nouvelles susceptibles d'être encore artificialisées. À l'échelle de Rennes Métropole, le compte n'y est pas et le nombre de nouveaux projets déjà engagés est nettement plus important que les surfaces possiblement disponibles.

Au fil des divers arbitrages, une partie du secteur Orson au nord de la commune a ainsi été questionnée, remettant en cause son caractère opérationnel à court terme. Aussi, sans abandonner le travail engagé par la commune depuis avril 2022, le Maire Sébastien Guéret, avec l'ensemble des élus et services, va mobiliser de nouvelles réflexions pour ajuster le projet et permettre à la commune de voir enfin se dessiner un cœur de ville, véritable centralité pour la commune.

Cette centralité demeure une priorité malgré la complexité administrative, technique et financière de ces opérations de renouvellement urbain. L'équipe municipale souhaite maintenir le cap fixé.

Au cours de ces derniers mois, les élus ont beaucoup échangé avec la population castelnodaise, chacun, chacune faisant part de ses positions à la lecture des premières intentions du projet. Ces débats ont été riches et ils serviront à ajuster dans le projet dans les mois à venir.

Ce nouveau travail s'engage avec l'ensemble des acteurs et actrices, et se poursuivra avec un souci de concerter la population castelnodaise.

*Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Rennes constitué par 4 EPCI : Liffré-Cormier communauté, Pays de Châteaugiron communauté, Rennes Métropole et Val d'Ille - Aubigné.



Dispositif « Sortez en bus ! » : les spectacles à venir



- **LE CIEL DE NANTES** le 20 février 2024 à 20h00
Réservations avant le 6 février

Le programme complet du dispositif est disponible en version papier à la Médiathèque La Source et en Mairie, ou en version numérique sur le site internet de la commune, rubrique « Actualités ».

Contactez **Claire Coignard**, référente du dispositif pour la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche :
[✉ sortez.en.bus@gmail.com](mailto:sortez.en.bus@gmail.com) pour réserver votre spectacle.

Labellisation du circuit de randonnée Orson

En avril 2022, la commune avait demandé la labellisation de son circuit de randonnée Orson. Après évaluation par le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine, il a été décidé de lui attribuer le label « Fédération Française de Randonnée » pour une durée de 5 ans. Le circuit apparaîtra prochainement dans la nouvelle édition du topoguide « Le Pays de Rennes à pied ».

La Municipalité tient à remercier Christian Renaud et Guy Coativy, décédé récemment, pour leur travail de balisage des chemins de randonnée sur la commune.

De plus, des panneaux de départ des randonnées ont également été installés en 2021, indiquant la durée, la distance et la couleur du balisage que vous devrez suivre. Partez d'ores et déjà à la découverte de la proche campagne castelnodaise agrémentée de fermes, de maisons en terre et de longères en empruntant le circuit Orson, au départ du cimetière de l'Orson. Retrouvez les sept circuits de randonnée sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Vie Municipale ».



Rue François Chapin : mode d'emploi

Double sens autorisé sous 30 km/h. Depuis début novembre, les conditions de circulation ont évolué sur la rue François Chapin avec le passage en sens unique de la voie et l'installation d'un contre sens vélo (panneau bleu) afin de faciliter la circulation des 2 roues.

Comment circuler dans cette rue ? Lorsque vous pédalez dans une rue où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 30 km/h, vous pouvez emprunter les voies dans les deux sens. Ce double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, dans un espace apaisé et partagé. En pratique, ce contre sens peut parfois porter à confusion d'où cet article « mode d'emploi ».

 **Ce qu'il faut retenir c'est que le vélo se positionne, dans son sens de circulation, toujours à droite de la chaussée.**



Kastellann, le coin des créateurs

Des cadeaux pour tous!



NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE (35)

Ouvert

Les mardis et jeudi de 14:30 à 19:00
Les mercredis, vendredis et samedis de 10:00 à 13:00 et de 14:30 à 19:00
Les dimanches de 10:00 à 13:00

**Votre boutique de créateurs
8, rue des Potiers
à Noyal Châtillon sur Seiche.**

Votre boutique « Kastellann, le coin des créateurs » accueille toute l'année plus d'une vingtaine de créateurs, artistes et artisan.e.s pour vous proposer un choix varié de créations : Céramique, arts de la table, décoration, bijoux, cosmétiques, papeterie, accessoires hommes femmes, enfants et bébés, produits locaux... et bien d'autres !

Chaque création est créée en France par des mains de passionné.e.s et plus particulièrement en Ile et Vilaine pour plus de 95% des propositions.

Ne ratez pas une occasion de les découvrir !

NG THERMIQUE

Plomberie • Chauffage • Climatisation

06 40 53 85 09
ng.thermique@gmail.com
Noyal - Chatillon - sur - Seiche



Commerçants, artisans, entreprises, si vous souhaitez réserver un encart publicitaire dans notre magazine,

contactez-nous :

 communication@ville-noyal-chatillon.fr

Emmanuelle Chamillard : hypnothérapeute

Emmanuelle Chamillard est hypnothérapeute depuis 2017 et a ouvert son cabinet dans le centre-bourg de Noyal-Châtillon-sur-Seiche en septembre dernier.

Titulaire d'une Maîtrise de psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie, elle a été comédienne de théâtre pendant plusieurs années. Cependant, elle était à la recherche d'une méthode qui allie les leviers de changements présents dans ces deux disciplines. C'est pour cela qu'elle s'est tournée vers l'hypnose d'accompagnement, qui allie notamment libération par la parole et travail sur les émotions et le corps.

L'hypnose ericksonienne est une méthode de thérapie brève, orientée solution, qui consiste à travailler avec les états modifiés de conscience afin d'accéder aux mécanismes psychiques, émotionnels et comportementaux inconscients à l'origine d'une problématique. Cela permet de se libérer des conditionnements et blocages émotionnels ou comportementaux, qui bien souvent, empêchent d'avancer, et d'accéder aux changements désirés.

Emmanuelle Chamillard a à cœur d'aider les personnes à résoudre leurs problématiques, à évoluer et à reprendre du pouvoir sur eux-mêmes. Ce métier lui permet de joindre l'utile à l'agréable, car pour elle, « l'hypnose est une passion, presque un art ». Que ce soit pour elle ou pour les personnes qu'elle accompagne au quotidien, l'état d'hypnose est ludique, agréable et très souvent surprenant.

Elle propose des séances individuelles (en présentiel et en visio), des ateliers collectifs sur différents thèmes et elle intervient également en entreprise.

📍 3 rue Nicolas Appert 📞 06 82 23 00 19

✉ emmanuelle.chamillard@gmail.com 🌐 www.emmanuelle-chamillard.fr



4^e édition du festival « Les Courbes » le samedi 2 mars 2024

Le premier festival a eu lieu le 8 mars 2020 lors de la journée des droits des femmes. Après avoir connu un véritable succès auprès du public, l'association Les élégantes Courbes organise cette année sa 4^e édition !

Créée en 2018, l'association a pour but de valoriser toutes les femmes (et les hommes) dans tous les domaines de leur vie. L'association organise des défilés de mode sans critères et des shootings à thème dans toute la région Bretagne et limitrophe. Forte de ces activités grandissantes et du bel accueil du public, l'association a souhaité créer « THE » événement annuel qui rassemblerait toutes les valeurs qu'ils essayent de défendre : body positive, inclusivité et droits des femmes.

La journée sera rythmée par des conférences, tables rondes et échanges avec les associations présentes, des défilés sans critère, une représentation de danse de la compagnie Alimah et de nombreux stands d'animation et de maquillage. L'événement est ouvert à tous publics : familles, enfants, petits et grands, car la sensibilisation n'a pas d'âge ! Tous les bénéfices des entrées (participation libre entre 8 et 20€) seront reversés aux associations présentes.

« Toutes les femmes méritent d'être entendues, vues et écoutées. Tous les handicaps qu'ils soient visibles ou invisibles, doivent être considérés, et respectés. Via ce festival de sensibilisation à la confiance en soi et à l'inclusivité, nous espérons faire bouger les consciences, et permettre aux proches et aux femmes de voir et d'entendre les témoignages et les femmes qui se battent au quotidien. » - Elisa Tual, Présidente et Fondatrice de l'association.

📅 Samedi 2 mars 🕒 À partir de 13h00 📍 Espace Louis Texier

🔊 Programme complet à retrouver sur leurs réseaux sociaux début février

Des soins énergétiques par le chant avec Zoé Terreaux-Canova

À travers le chant intuitif, Zoé Terreaux-Canova propose des accompagnements individuels et collectifs pour aider les personnes qui en ont besoin à sortir du brouillard.

Ce sont souvent des personnes qui ont « tout pour être heureuses » mais qui ont la sensation de s'être perdues en chemin et ont une vie à 1000 à l'heure. En collectif, elle anime des voyages sonores chantés, qui sont des relaxations et des espaces de voyage intérieur très puissants. Elle propose également des espaces de libération par le chant intuitif, où chacun et chacune expérimente sa propre voix et son potentiel libérateur. Elle s'accompagne de divers instruments qui soutiennent et complètent le travail par la voix.

Elle a elle-même traversé des labyrinthes et des brouillards, et elle sait combien ce chemin est parfois rude. Auparavant, Zoé Terreaux-Canova travaillait dans l'ingénierie puis elle s'est orientée vers le théâtre et la comédie musicale, qui lui ont progressivement amenée à découvrir sa propre voix et ses potentiels de guérison. C'est en expérimentant la magie du soin par le chant qu'elle a trouvé un sens à son parcours. Elle a donc voulu mettre son histoire et ses outils au service de celles et ceux qui en ont besoin.

Elle aime chanter bien sûr ! Quand elle chante, elle se sent pleinement elle et en symbiose avec ce qui l'entoure, avec les personnes qu'elle accompagne. Par-dessus tout, elle aime voir la lumière revenir sur le visage d'une personne quand elle découvre tout son potentiel et qu'elle est prête à vivre une vie qui lui ressemble !

Retrouvez-la sous le nom de « L'âme qui chante ».

📍 26 rue Angèle Vannier (pour les soins individuels) ☎ 06 95 74 97 17
✉ zoe@lamequichante.fr 🌐 www.lamequichante.fr 📺 i.ame_qui_chante



© Crédit photo Stéphanie Duval

Une nouvelle date de braderie pour l'association Menthalo

L'association reconduit sa braderie puériculture annuelle le 24 mars prochain (entrée gratuite). Lors de cette journée, près de 50 exposant-e-s seront présent-e-s. Sur place, une buvette et une vente de gâteaux seront organisées.

Vous pourrez y retrouver des articles de puériculture, des livres, des jouets et des vêtements pour bébés et enfants. Pour les chineurs et chineuses en herbe, venez fouiller les étals afin de dénicher des trésors !

Cette braderie est organisée bénévolement et l'ensemble des bénéfices est reversé au profit de la crèche parentale. La crèche accueille aujourd'hui 20 enfants permanents ainsi que d'autres enfants occasionnellement. Ces structures ont la volonté d'impliquer les parents dans l'organisation. En effet, chaque parent fait partie d'une commission comme le bureau de gestion, le bricolage, les courses, le ménage ou encore les animations. Depuis deux ans, l'association multiplie les événements afin de continuer de faire vivre cette structure de la petite enfance.

Retrouvez-les lors des différents événements organisés sur la commune !

📅 **Dimanche 24 mars** ⌚ **9h00 à 14h00** 📍 **Espace Louis Texier**
✉ **braderiementhalo@gmail.com**

NOUVEAU ! MonDriveBio

C'est un service de drive proposant plus de 5000 références dont des produits frais et secs, des fruits et des légumes, des boissons ainsi que des produits non-alimentaires. Ouvert aux particuliers, MonDriveBio soutient les agriculteurs locaux et les producteurs artisanaux en privilégiant l'approvisionnement en produits régionaux.

Commandez en ligne en quelques clics et récupérez vos courses au drive situé au 7 rue des Frères Sizaire !

☎ 02 99 14 67 85
✉ mondrivebio@mondrivebio.fr
🌐 www.mondrivebio.fr

🎤 Breizhfool, votre nouvelle association de théâtre d'impro à Noyal-Châtillon-sur-Seiche !

Rencontre avec Sonia Maccario, présidente de l'association.

Le castelnodais : pourquoi avoir créé cette association ?

Marion Sutter : par amour de l'impro et pour faire plus que rire, pour faire rêver et dépoussiérer les valeurs humaines un peu perdues pendant la période du Covid. Célébrer l'envie de partager des moments de rire mais aussi de parler de sujets profonds. De remettre les valeurs qui nous portent toutes et tous dans ce loisir si puissant à nous remettre en patate.

L.C. : en quoi consiste-t-elle ?

M.S. : nous sommes 14 amis représentatifs de la société : de tous bords, tous métiers, avec des personnalités très contrastées. D'introvertis à extravertis. Mais en jeu, l'équité de la parole, des prises d'initiatives et l'homogénéité de notre niveau de jeu crée une alchimie qui fonctionne. On partage des soirées baseball, basket, cinéma, voyages pour créer une synergie qui se voit sur scène. Dès notre hymne sur le refrain des copains d'abord !

L.C. : qui peut s'inscrire ?

M.S. : nous sommes actuellement complets mais nous avons intégrés 2 nouveaux joueurs cette année. Nous organisons un stage au moins d'avril où tout le monde peut s'inscrire et pouvons en organiser un pour les enfants ou adolescents à la demande !

L.C. : pourquoi avoir choisi ce nom « Breizh'Fool », y a-t-il une signification ?

M.S. : je suis originaire d'Avignon et oui, désolée, nul n'est parfait, j'aurais adoré être née en Bretagne ! Il y a 7 ans, je suis venue un week-end à Rennes et le coup de foudre a été immédiat. J'aurais pu me faire naturalisée si ça avait existé. La Bretagne n'est pas une simple région pour nous, c'est notre pays de cœur. Nous jouons en portant cet étendard parce que la bienveillance, le respect et le calme sont des valeurs essentielles et assez bretonnes, qu'en pensez vous ? Fool ? Parce que si une troupe d'impro n'est pas un peu fofolle alors c'est mal parti pour le public !



☎ 06 27 12 64 68 📱 Breizhfool
✉ breizhfool35@gmail.com

« Sport-santé » : loisir, bien-être, santé par le sport

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. Plusieurs associations castelnodaises proposent du « sport-santé », notamment Marche Castel'Nordique, le club de tennis et Movenza (au Pôle Santé).

Le club de tennis a obtenu le label « sport-santé » début 2023, délivré par la Fédération Française de Tennis.

L'association est convaincue qu'une activité sportive permet à chacun et chacune d'être en meilleure santé, de trouver un équilibre et de ressentir un bien-être physique et psychique.

Aussi, la pratique de l'activité sportive permet aux personnes atteintes de maladies ou en rémission d'oublier leurs douleurs et leurs drames le temps d'instant tout en s'ouvrant à une pratique adaptée.

Le club de tennis a par ailleurs établi un premier contact avec la ligue de cancer, qui leur a déjà envoyé huit patients pour suivre des ateliers personnalisés à la salle Yvonne Rémond.

Le club souhaite aujourd'hui que l'ensemble des thérapeutes de la commune s'allie à leur côté en informant et prescrivant la pratique du sport à leurs patients dans le besoin.

☎ 06 07 55 19 80 ✉ trdf.alain@gmail.com ☎ 0652217519 ✉ usnctennis@gmail.com

Les rendez-vous de la Médiathèque La Source

Janvier : « Histoire d'ours... »

EXPOSITION PORTRAITS D'OURS CÉLÈBRES

Des histoire d'ours, des ours dans les histoires, des histoires et des ours... De l'ours Teddy Bear à Paddington en passant par Petit Ours Brun, cet animal mythique est présent dans l'imaginaire littéraire et culturel.

Du mardi 9 au samedi 27 janvier

Tout public

HEURE DU CINÉMA JEUNESSE SPÉCIALE OURS

Mercredi 24 janvier à 15h00

À partir de 6 ans

SOIRÉE PYJAM'OURS

Les bibliothécaires invitent petits et grands à découvrir ou redécouvrir des histoires d'ours lors d'une soirée lecture.

Vendredi 26 janvier à 19h00

Tout public à partir de 5 ans - Sur réservation



RENCONTRE ET DÉDICACE

Mathias Quesada viendra présenter son roman « Magnus, la rencontre. »

Le premier tome de Magnus, la rencontre s'inspire de l'intérêt de l'auteur pour les sciences, l'archéologie, la géopolitique et l'ufologie.

Samedi 13 janvier de 10h00 à 12h00

Public adulte et adolescent

INITIATION AU TAROT - PROPOSÉE PAR L'EXCUSE CASTELNODAISE

Vous souhaiteriez jouer au tarot mais vous n'en ne connaissez pas les bases ? L'association vous propose deux séances d'initiation d'une durée de 2 heures chacune à la médiathèque La Source.

Samedi 27 janvier de 14h00 à 16h00

Samedi 17 février de 14h00 à 16h00

Inscriptions et renseignements à la Médiathèque au

02 99 05 26 30 ou auprès de Denis Demay au 06 95 33 82 37

Février : « Art et musique »

EXPOSITION ARTISTIQUE ET RENCONTRE

Exposition de peintures à l'acrylique par Daniel Lecourt, peintre Vernois autodidacte qui aime croquer les instants de vie.

Il viendra à la rencontre du public le samedi 10 février de 14h00 à 16h00.

Du mardi 6 au samedi 24 février

Tout public

CONCERT MÔ'TI TEÏ EN SOLO

Avec une musique aux couleurs blues/folk/rock acoustique, l'auteur, compositeur, interprète, chante en anglais comme la majorité de ses influences, tel que Devendra Banhart, Ben Harper, Jack Rose... Mô'ti Teï c'est le projet d'un homme, le projet d'une vie de passion, avec la conviction d'avoir des choses à dire et à défendre.

Vendredi 16 février à 20h00



Ateliers et rendez-vous numériques de janvier et février

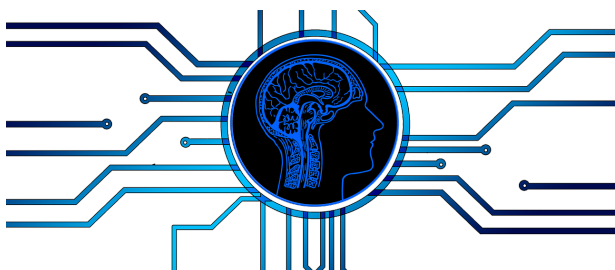
RDV NUMÉRIQUE « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : VOUS CONNAISSEZ ? »

Venez explorer le monde de l'Intelligence Artificielle. Cet atelier sera l'occasion de démystifier ses dérives et découvrir ses multiples possibilités et de parler ensemble des différents enjeux de cette nouvelle technologie qui n'est peut-être pas si nouvelle que ça.

📅 **Samedi 20 janvier à 10h30**

👤 **Public adulte et adolescent**

Sur réservation, places limitées (02 99 05 26 78)



RDV NUMÉRIQUE « SÉCURISER SON PC »

Apprenez comment protéger votre environnement numérique. Au travers de cet atelier thématique, découvrez les différentes menaces et solutions pour défendre votre espace informatique.

📅 **Samedi 17 février à 10h30**

👤 **Tout public - Sur réservation, places limitées**

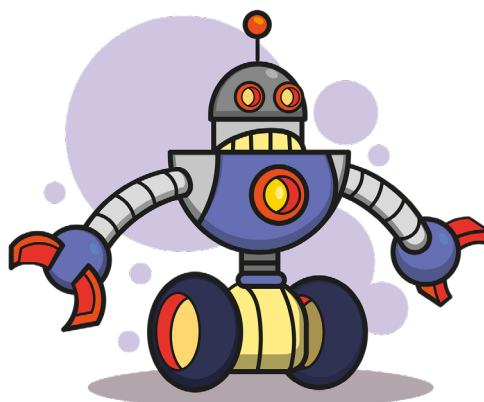
ATELIERS « ROBOMAKER »

Venez apprendre à piloter des robots et découvrir leur fonctionnement lors de 6 ateliers en groupe où il faudra réfléchir ensemble pour réussir les épreuves.

📅 **Mercredi 31 janvier, 7 et 14 février de 15h00 à 17h00**

Samedi 27 janvier, 3 et 10 février de 14h00 à 16h00

👤 **À partir de 6 ans**



LA MÉDIATHÈQUE

LANCE SA PAGE INSTAGRAM !



mediathequelesourz

Infos pratiques

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Mardi : 15h00-18h30

Mercredi : 10h00-12h30 / 13h30-18h30

Vendredi : 15h00-19h00

Samedi : 10h00-13h00 / 14h00-16h00

📞 RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

02 99 05 26 30

mediatheque@ville-noyal-chatillon.fr

Téléchargez l'application BibEnPoche !

**RETROUVEZ
VOTRE BIBLIOTHÈQUE
ACCESSIBLE 24/7 SUR VOTRE
TÉLÉPHONE OU TABLETTE**



C'est également à l'agenda de la Médiathèque...

BÉBÉS LECTEURS

Pour les 0-4 ans - Sur réservation

📅 **Samedi 13 janvier à 10h00**

📅 **Samedi 10 février à 10h00**

ALLEZ RACONTE ! :

Pour les 3-10 ans - Sur réservation

📅 **Mercredi 14 février à 10h30**

SURPRISE DU VENDREDI :

Rendez-vous mystérieux...

📅 **Vendredi 9 février à 18h00**

Accueil de nouvelles résidences artistiques en 2024

La Ville de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche a la volonté de soutenir et de développer l'aide à la création artistique. La commune a lancé, pour la première fois, un appel à candidatures en octobre dernier pour des résidences artistiques courtes s'adressant aux compagnies et aux groupes professionnels dans les domaines du spectacle vivant : théâtre, danse, musique, jeune public et arts de la rue, ainsi que les domaines de l'art visuel, des arts plastiques ou de l'écriture.

Sur les 19 candidatures reçues, le comité consultatif culture, constitué d'habitant·es, d'agents et d'élue·s a sélectionné 3 compagnies suivant des critères précis : l'originalité du projet, les actions et/ou médiations proposées en direction d'un public, la situation géographique de la compagnie... Celles-ci seront accueillies dans les structures municipales sur différentes périodes de l'année.

La première compagnie à avoir été choisie est « Le bateau ivre », qui a déjà été accueillie sur la commune en février 2023, en début de création. Pour cette nouvelle résidence, qui aura lieu de 4 au 8 mars 2024, la compagnie présentera un spectacle qui reprend le mythe de Jason et la Toison d'Or.

Le deuxième choix du comité s'est porté sur la compagnie « Famille Walili » qui présentera son projet D-Frak sur le thème de la musique du monde électronique, du 8 au 12 avril 2024.

La dernière compagnie à avoir été sélectionnée est « Les Échappés du Bal » qui proposera au public une réinterprétation du Lac des Cygnes de Piotr Ilitch Tchaïkovski aux vacances de la Toussaint.

Suivant la convention établie entre les deux parties, tous ces temps de résidence seront suivis d'une présentation au public et de temps de médiation.



Expression de l'opposition



Une douce pensée pour Danielle MESSÉ qui nous a quittés.
Nous saluons son engagement et ses compétences au service des finances de la commune.

24 📅 Agenda

DU VENDREDI 12 JANVIER AU LUNDI 22 JANVIER INCLUS

Opération recyclage de papier à l'école Saint-Amand

L'association des parents d'élèves organise une opération de recyclage de papiers, journaux et magazines afin de récolter des fonds pour acheter du matériel et organiser des sorties pédagogiques. Une benne sera mise à disposition devant l'espace Louis Texier.

📍 Espace Louis Texier

SAMEDI 20 JANVIER

Soirée annuelle du club de football

Programme : apéritif, paella, dessert et soirée dansante

🕒 À partir de 19h00 📍 Espace Louis Texier

📞 Renseignements au 06 75 70 06 78

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 FÉVRIER

Festival Ciné'thique

Declic-Ethique vous propose 2 jours de films positifs pour évoquer ensemble les questions des luttes pour l'environnement et des actions de solidarité, pour décrire le monde qui nous entoure dans ses multiples facettes. Réalisatrices et réalisateurs seront présents pour échanger avec vous et partager vos émotions et vos réflexions. Le programme détaillé sera disponible début janvier 2024.

🕒 3 février : 14h00-23h00 / 4 février : 14h00-18h30 adultes et 14h00-16h00 enfants

📍 Espace Louis Texier 🌐 www.decllic-ethique.fr

DIMANCHE 11 FÉVRIER

Kermesse

Organisée par l'association Frimousse

Pêche aux canards, Zumba®, motricité, structure gonflable, musique du monde et comptines, chamboule tout, maquillage pour enfants. Buvette et vente de pâtisseries faites maison sur place. Petit prix de 1 à 4 tickets selon activité (1 ticket = 1€)

🕒 De 14h00 à 18h30 📍 Espace Louis Texier

SAMEDI 24 FÉVRIER

Distribution de composteurs individuels

🌐 Sur inscription à partir du 5 février :

<https://mesbacs.rennesmetropole.fr/composteurs/?Type=Particulier>

🕒 De 10h30 à 11h30 📍 Place Antoine de Saint-Exupéry

DIMANCHE 25 FÉVRIER

41^e édition des Foulées Castelnodaises

Organisées comme l'an dernier par la section Athlétisme du Cercle Paul Bert, l'esprit reste le même, à savoir des courses ouvertes à tous et toutes avec un objectif : prendre du plaisir en famille et entre copains.

🌐 Inscriptions sur www.klikego.com

📍 Départ de Louis Texier ✉ foulesnecs@gmail.com

💡 Programme complet sur le site internet

SAMEDI 16 MARS

Concours de Tarot

Bar – Restauration sur place

🕒 Inscriptions de 13h00 à 13h45, tournoi à 14h00

📍 Espace Louis Texier

📞 M. Demay 06 95 33 82 37, M. Gasnier 06 75 49 24 34

📣 THÉÂTRE DU PATRONAGE SAISON 2024

Représentations à venir « Rien ne sert de tout dire, il faut mentir à point ! » et « Sortie de goutte » :

Samedi 6 janvier : 20h30

Samedi 03 février : 20h30

Dimanche 7 janvier : 14h30

Dimanche 04 février : 14h30

Samedi 13 janvier : 20h30

Samedi 10 février : 20h30

Dimanche 14 janvier : 14h30

Dimanche 11 février : 14h30

Samedi 20 janvier : 20h30

Samedi 17 février : 20h30

Dimanche 21 janvier : 14h30

Dimanche 18 février : 14h30

Samedi 27 janvier : 20h30

Samedi 24 février : 20h30

Dimanche 28 janvier : 14h30

Dimanche 25 février : 14h30

💡 Programme complet sur le site internet de la ville

🕒 Prochaines permanences des élus

📅 le samedi de 10h00 à 12h00, en Mairie :

- 6 janvier : Henri Nicolle, Adjoint Solidarité et Affaires Sociales
- 13 janvier : Anthony Chénais, Délégué Environnement, Développement Durable et Numérique
- 20 janvier : Dominique Lamart, Déléguée Infrastructures et Patrimoine
- 27 janvier : Sébastien Guéret, Maire
- 3 février : Alexandra Blin, Adjointe Éducation, Petite Enfance, Enfance
- 10 février : Arnaud Morvan, Adjoint Urbanisme et Travaux
- 17 février : Nadia Nedjar, Adjointe Finances, Economie et Personnel
- 24 février : Gilles Bodin, Adjoint Vie Associative, Sports et Loisirs
- 2 mars : Valérie Le Bouler, Adjointe Culture et Communication